



le pv

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Anor en date du vendredi 23 février 2018

Conforme à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales – PV également disponible sur www.anor.fr rubrique vie municipale puis PV du conseil municipal ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App store



L'an deux mil dix-huit, le vendredi vingt-trois février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni dans la salle de Conseil Municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERAT, Maire, suite à la convocation, adressée à chaque conseiller municipal le treize février, laquelle a également été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi et dans le cadre du respect des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 au Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : ----- 13 conseillers
M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Mme Marie-Thérèse JUSTICE, M. Bernard BAILLEUL, Mme Lydie LAVENDOMNE, M. Christophe LIEBERT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Alain GUISLAIN, M. Vincent GILLOT, M. Romuald SANTER, M. Christian POINT, Mme Harmelle LAVENDOMNE.

Absents donnant procuration : ----- 8 conseillers
M. Sébastien GROUZELLE donnant procuration à Mme Marie-Thérèse JUSTICE,
Mme Christelle BURY donnant procuration à M. Alain GUISLAIN,
Mme Bernadette LEBRUN donnant procuration à Mme Joëlle BOUTTEFEUX,
Mme Jessica HENOUIL donnant procuration à M. Bernard BAILLEUL,
M. Marc FRUMIN donnant procuration à M. Benjamin WALLERAND,
Mme Sandra PAGNIEZ donnant procuration à Mme Lydie LAVENDOMNE,
M. Sylvain RICHEZ donnant procuration à M. Vincent GILLOT,
Mme Sergine ROZE donnant procuration à M. Christian POINT.

Absents : ----- 2 conseillers
M. Gérard ALLAIRE, Mme Catherine OUVIER.

PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et après appel nominatif,

il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum de 12 conseillers municipaux présents au minimum est atteint.

M. le Maire déclare donc ouverte la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Anor du vendredi 23 février 2018.

Mme Harmelle LAVENDOMNE, Conseillère Municipale est nommée secrétaire de séance par l'assemblée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller ayant communication du relevé de décision ainsi que du procès-verbal complet de la réunion précédente, celle du jeudi 14 décembre 2017, dans le dossier préparatoire transmis quelques jours avant la séance, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents.

Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le relevé de décision et le procès-verbal du jeudi 14 décembre 2017 sont adoptés sans remarque tels qu'ils sont rédigés.

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions suivantes : le 15 décembre, confiant le marché passé sous la forme de procédure adaptée relatif à la



rénovation d'une ancienne école maternelle complexe-multiactivités en médiathèque dite de 3^{ème} lieu aux normes HQE pour les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et pour un montant total HT de 1.589.418,80 € soit 1.907.302,56 € TTC, le 29 décembre, portant modification de certains tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018, le 5 février, portant renouvellement du bail Code Civil d'un terrain nu situé Z.I. Saint Laurent à Anor à M. Rudy MOREAU, exploitant forestier pour un loyer mensuel de 50 € à compter du 1^{er} février 2018, le 6 février, portant location de l'immeuble situé 9 bis rue Léo Lagrange à Anor à M. JAMMES Jonathan et Mlle LEDUC Océane pour un loyer mensuel de 450 € à compter du 1^{er} mars 2018, le 12 février, portant modification du tarif des droits de place à compter du 15 février 2018 – tarif occupation par vente véhicule lourd – camion d'outillage ou autres à 70 € (au lieu de 80,82 €) et le 20 février, portant suppression de la régie d'avances « Paiement en espèces de certaines dépenses liées à des voyages ou déplacements organisés par la Collectivité ».

FINANCES COMMUNALES

Les finances au cœur des débats du Conseil Municipal

1 – Débat d'orientation budgétaire 2018 – Présentation du rapport 2018 et débat autour des orientations et engagements du budget 2018



Pédagogique et facile de lecture, grâce à la présence de nombreux graphiques, le rapport d'orientations budgétaires a permis aux conseillers municipaux de prendre connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune, et consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique votre mairie - téléchargement ou directement à l'aide du lien ci-après : <http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/266.pdf>

Après débat et vote, les Conseillers Municipaux ont retenu de poursuivre la stabilisation des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment celles des ressources humaines et l'engagement de 2 importantes

opérations d'investissement : la requalification de la friche de la Verrerie Blanche et LE 36 complexe multi-fonctionnel aux normes HQE.

Après cette présentation détaillée, échanges et débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents prend acte du débat d'orientation budgétaire avant l'élaboration du budget 2018, se déclare parfaitement informer des engagements pluriannuels et approuve les propositions constituant la stratégie et les orientations financières de la Commune et de prendre pour hypothèse pour l'élaboration du budget primitif 2018 les éléments suivants :

- de stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale,
- de rechercher systématiquement les économies de gestion,
- de poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels,
- de maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel
- de conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subventions (C'est le cas pour les 2 importantes opérations financées à hauteur de 70 %),
- de ne pas recourir à l'emprunt cette année pour le financement des projets d'investissement lourds : LE 36 et la Verrerie Blanche,
- et enfin de poursuivre la stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute satisfaisante.

Ces 2 projets phares pour respectivement 3,5 M. d'€ et 2,3 M d'€ s'inscrivent dans un calendrier aujourd'hui arrivé à maturité.

En effet, Anor bénéficie « d'un alignement de planètes » particulièrement favorable avec une progression du résultat de clôture à hauteur de plus de 2 M d'€ jamais atteint par le passé, une réduction de plus de 850.000 € de son encours de dette depuis 2011, des subventions à hauteur de 70 % soit 3,2 M d'€, des taux d'intérêts d'emprunts bas et des durées de remboursements longues auprès notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations, et enfin des cessions de patrimoine envisagées au cours de l'année 2018.

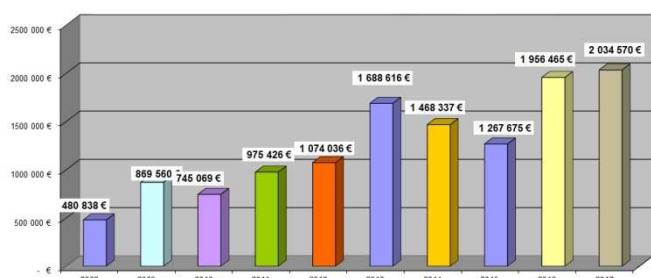
Avec 2 millions d'€ d'excédent le compte administratif 2017 est voté

2 – Compte administratif de l'exercice 2017 – Proposition d'adoption du compte Administratif de Monsieur le Maire

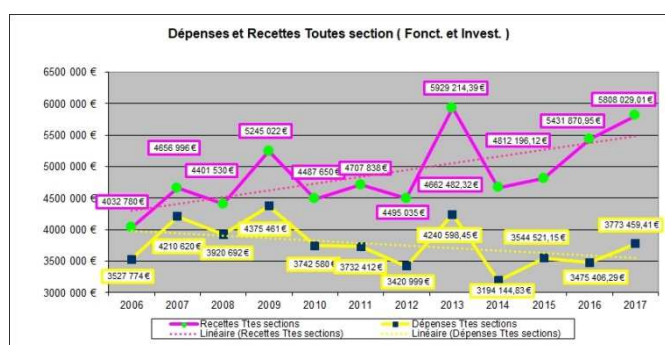
Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux présents que le résultat global de l'exercice 2017 est excédentaire de 2.034.569,60 € contre 1.956.464,66 € l'an passé et correspond aux résultats des sections de fonctionnement pour un excédent de 1.421.878,33 € contre 1.481.846,81 € l'an passé et d'investissement pour un excédent de 612.691,27 € contre 474.617,50 € l'an passé.

Seul le résultat de la section de fonctionnement est en légère baisse d'un peu plus de 4 % par rapport à l'exercice précédent. La section d'investissement dégage quant à elle une augmentation d'un peu plus de 29 %. Enfin le résultat global de clôture de 2 sections est en progression de plus de 4 %.

Evolution du Résultat de clôture de la Ville d'Anor (Toutes sections)



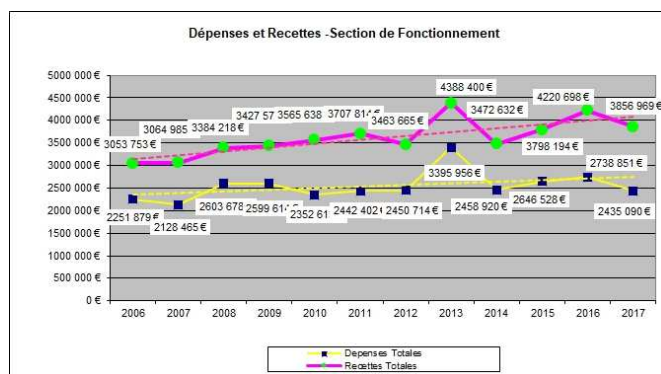
A la lecture du graphique présentant l'évolution du résultat depuis 2007, c'est un niveau jamais atteint qui doit être modulé notamment au regard des différentes cessions enregistrées au cours des exercices précédents.



Il est constaté une hausse des recettes passant de 5,43 à 5,80 millions d'euros mais également une hausse des dépenses passant de 3,47 à 3,73 millions d'euros.

Ces fluctuations s'expliquent au regard des éléments développés lors de l'analyse présentée dans le cadre du DOB.

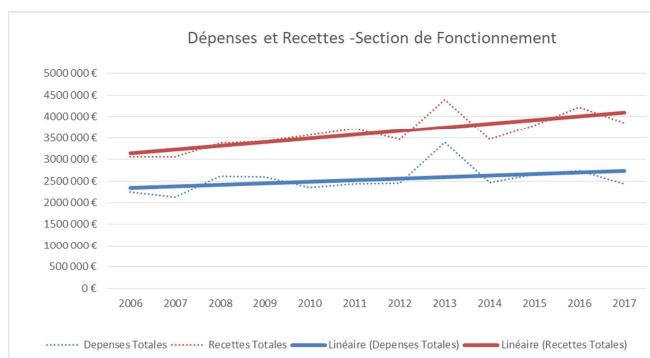
Lorsque l'on observe de plus près la section de fonctionnement, on s'aperçoit que les dépenses et recettes baissent passant de 2,73 M€ à 2,43 M€ pour les dépenses soit une baisse (-0,303 M€) mais plus pour les recettes passant de 4,22 M€ à 3,85 M€ soit -0,363 M€.



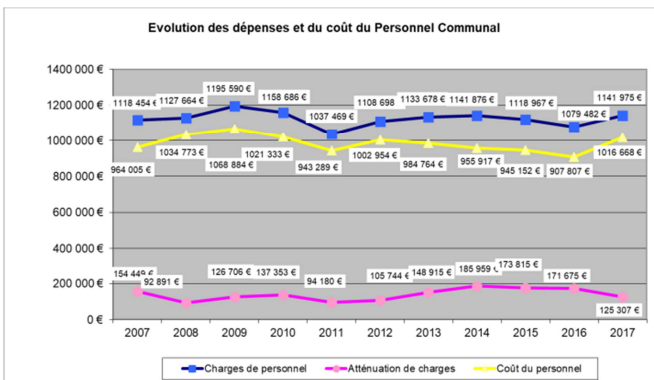
Pourquoi ces baisses ? Elles sont toutes dues à l'impact des écritures de cession du Clos des Forges enregistrée en 2016 et plus en 2017 pour 400.000 €.

Côté dépenses 2 chapitres sont en hausse + 76 k€ pour le chapitre charge à caractère général et + 62 K€ pour celui correspondant aux dépenses de personnel. Côté recettes, 5 chapitres sur 9 sont en baisse et notamment le chapitre 70 produits des services du Domaine qui correspond aux ventes des coupes de bois.

Le graphique avec les 2 traits de tendances rouge et bleu permet de visualiser une rupture cette année compte tenu de l'impact de la cession enregistrée en 2016.

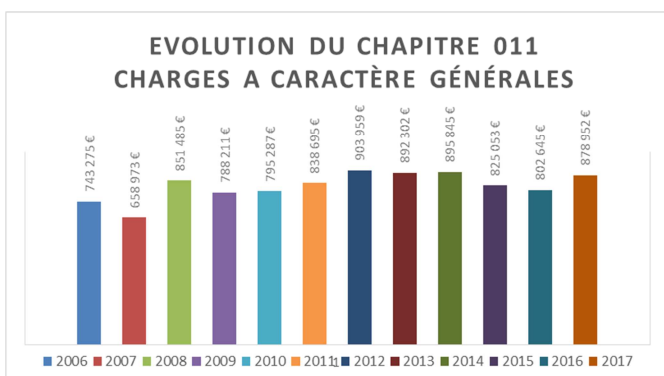


Lorsque l'on observe l'évolution des dépenses et du coût du personnel en 2017, on enregistre une rupture par rapport à la baisse de la courbe enregistrée depuis quelques années que nous avons expliqué dans le rapport d'orientation budgétaire. Néanmoins, sur une durée plus longue, c'est une dépense que l'on peut qualifier de bien maîtrisée mais qui naturellement va évoluer.



Quant au coût réel du personnel, c'est-à-dire les dépenses moins les recettes, il augmente très fortement + 108 K€ compte tenu de la conjugaison de l'augmentation de la dépense et de la baisse des recettes également décrit en détail dans le DOB.

Par ailleurs, les dépenses à caractère général repartent à la hausse + 76 K€ principalement dû à l'impact des travaux en régie.



Après explications, débats et à l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte Administratif de l'exercice 2017, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs. Monsieur le Maire ayant quitté la salle avant la mise au vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil siégeant sous la présidence du doyen-d'âge présent, soit M. Christian POINT.

Approbation du Compte de Gestion du Trésor Public

3 – Compte de gestion 2017 – Proposition d'adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière

Monsieur le Maire indique qu'après lecture de l'extrait du compte de gestion de Madame la Trésorière de Fourmies, comptable de la collectivité, on peut constater que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après débat et échange, il est décidé d'approuver le compte de gestion établi par Madame la Trésorière, et de déclarer ce compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Plus de 1 million d'€ pourront être mobilisés pour le budget 2018

4 – Résultat de l'exercice 2017 – Proposition d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018

Dans ce même cadre, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget 2018. Cette opération comptable consiste à intégrer les reports de dépenses et de recettes de la section d'investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire propose d'intégrer le résultat excédentaire d'investissement de 612.691,27 € à l'article 001-résultat d'investissement reporté en section d'investissement de l'exercice 2018, d'affecter, en tenant compte des reports effectués sur l'exercice 2018 (dépenses et recettes), une somme de 402.567,26 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement de l'exercice 2018, et d'exécuter le résultat de fonctionnement, soit 1.019.311,07 € à l'article 002 excédent antérieur reporté en section de fonctionnement de l'exercice 2018.

Après débat et vote, unanimité est donnée pour procéder à l'intégration des opérations comptables afin d'équilibrer la section d'investissement de 2017 et d'affecter le solde de l'excédent d'exploitation sur le même exercice.

Une aide pour « Care & Share » et pour une étudiante Anorienne

5.1 – Subventions 2018 – Proposition d’attribution d’une subvention à l’Association « Care & Share »

Monsieur le Maire été sollicité par Mlle Roxane BERBEY, domiciliée rue Gabriel Péri à Anor qui avec 3 autres étudiantes de la faculté de Lille 2, organise un voyage humanitaire au Pérou, prévu du 8 avril au 13 mai 2018 à Comas, dans des bidonvilles situés près de Lima.



L’objectif des étudiants est de réaliser des actions humanitaires avec l’aide de l’association péruvienne « MANO A MANO » en qualité de volontaires et d’améliorer les conditions de vie des habitants péruviens de ces bidonvilles.

Les étudiants se sont engagés à réaliser plusieurs actions et notamment d’aider à la construction de locaux et projets de construction en cours, participation au travail du restaurant, de l’atelier de pâtisserie et d’artisanat et ainsi que pour la vente des produits sur le marché.

Pour réaliser ce projet, les 4 étudiants ont créé une association dénommée « Care & Share » traduisant « se soucier et partager » et organisent des actions pour autofinancer les frais à savoir : les billets d’avion, les frais de vaccinations, d’hébergement, la nourriture, etc...

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux d’aider cette jeune anorienne en attribuant une aide financière de 300 €.

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’attribuer à l’association « Care & Share » une subvention de 300 € dans le cadre de leur voyage humanitaire au Pérou.

Le FSE du Collège Joliot Curie sera aidé en 2018

5.2 – Subventions 2018 – Proposition d’attribution d’une subvention au FSE (Foyer Socio-Educatif) du Collège Joliot Curie de Fourmies

Monsieur le Maire a reçu dans le courant du mois de décembre une sollicitation écrite émanant de M. SONNECK, président du Foyer Socio-Educatif, du Collège Joliot Curie de Fourmies afin que la Commune attribue une subvention de fonctionnement à cette association sous statut loi 1901.

L’objectif du FSE est d’améliorer la vie des élèves au Collège en apportant un soutien financier lors de sorties ou de voyages et ainsi favoriser la lutte contre les inégalités sociales en diminuant la participation financière des familles, mais également favorise l’ouverture culturelle des élèves. Le FSE apporte son financement lors des récompenses et valorise la réussite des élèves. Par ailleurs, la présence d’élèves au sein du FSE leur permet d’apprendre le fonctionnement associatif et participe ainsi à leur apprentissage de la citoyenneté.

A ce titre, il est demandé une subvention communale de 250 € égale à celle apportée par la Ville de Fourmies sur le budget global de l’association qui s’élève à 4.000 €.

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’attribuer à l’association du Foyer Socio-Educatif du Collège Joliot Curie de Fourmies une subvention de 250 €.

Monsieur le Maire rappelle également le soutien financier apporté aux élèves pour des déplacements ou voyages scolaires au cours de leur parcours.

AMENAGEMENT, HABITAT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

L’Avesnoise désignée comme mandataire pour réhabiliter le 5 et 7 Place du Poilu

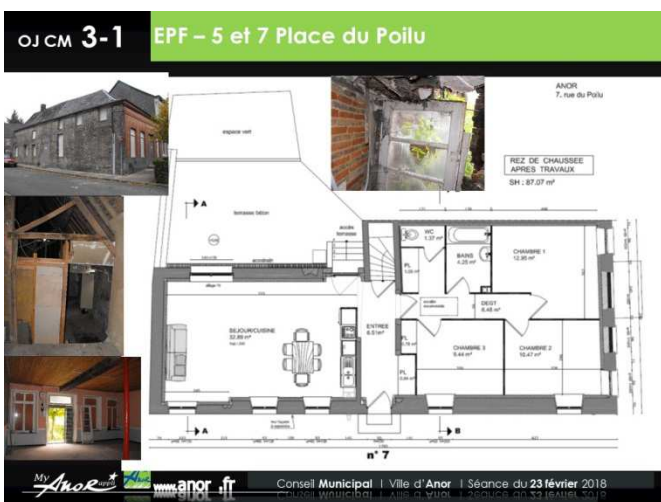
1 – Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais – Opération portage foncier du 5-7 Place du Poilu – Proposition de désignation de la SA d’HLM l’Avesnoise en qualité de mandataire

Par délibération en date du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a permis la signature d’une convention opérationnelle pour le portage de biens situés en centre-ville qui a fait l’objet d’une signature le 4 mai

2009 avec l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais.

Depuis, 2 avenants ont permis de prolonger la date de fin de portage des biens et nous avons pu grâce à cette démarche partenariale avec l'EPF remettre en exploitation le café-tabac-jeux et brasserie ainsi que 2 logements situés au 17 rue Pasteur.

Aujourd'hui et compte tenu de la fin de portage des biens relatifs à la convention centre-ville dont l'échéance est fixée au 4 mai 2018, il est nécessaire, pour les biens acquis en août 2015 correspondant au 5 et 7 Place du Poilu, de désigner en qualité de mandataire la SA d'HLM L'Avesnoise notamment au regard du projet de réhabilitation des immeubles et pour la création d'un logement de type IV.



A l'unanimité, il est décidé d'approuver cette cession à réaliser par l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais au profit de la SA d'HLM L'Avesnoise, et de désigner comme mandataire la SA d'HLM L'Avesnoise.

Anor renouvelle sa participation au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

2 – Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement de la convention de partenariat relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Depuis le 31 janvier 2017, la convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF du Nord relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements a atteint son terme après 2 années de fonctionnement.

En moyenne la Commune réalise plus d'une vingtaine de contrôles et visites de logements afin de compléter

une fiche intitulée « Décence – RDS ». Pour ce travail, elle bénéficie d'une aide financière de 850 € par an dans ce cadre.



Compte tenu de l'achèvement de la convention, Monsieur PERAT propose donc aux conseillers municipaux de renouveler ce partenariat avec la CAF au travers d'une nouvelle convention pour 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme son engagement dans le dispositif de lutte contre l'indécence des logements et de soutien à la politique de lutte contre l'insalubrité du parc ouvrant droit aux aides de la CAF.

PERSONNEL COMMUNAL

Quatre modifications enregistrées au tableau des effectifs

1 – Effectif du Personnel – Proposition de modification du tableau des emplois du personnel communal permanent

Dans le cadre de la gestion du personnel communal et plus particulièrement du tableau des effectifs permanents, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à quelques modifications dans la filière administrative et la filière animation, compte tenu des différents avancements de grade qui nécessite une modification du tableau.

Filière administrative

- Création d'un poste d'attaché principal de cadre A à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade au 1^{er} juillet 2018.
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe de cadre B à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade au 1^{er} avril 2018.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de cadre C à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade au 1^{er} septembre 2018.

Filière animation

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe de cadre C à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade au 1^{er} avril 2018.

A l'unanimité, il est décidé de procéder à la création de ces 4 postes aux dates indiquées.

Une précision apportée pour les jurys d'examens

2 – Jury des examens de l'école Municipale de Musique – Modification à la délibération du 30 juin 2017

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal avait procédé à la modification de la rémunération des membres du jury des examens de l'école municipale de musique.

Cet acte indique expressément que les examens ont lieu dans le courant du mois de juin. Or, il s'avère que quelques examens ont eu lieu en février et il convient donc, pour éviter toutes remarques du Trésor Public ou rejet des mandats, de ne pas préciser de période spécifique.

A l'unanimité, il est décidé de compléter la délibération du 30 juin 2017 en conséquence.

EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS

Le bio local confirmé pour Anor au travers d'une charte avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

1 – Parc Naturel Régional de l'Avesnois – Proposition de charte d'engagement entre le Syndicat du PNRA et la Commune d'Anor intitulée « Des produits bio-régionaux dans nos cantines ? »

La Commune s'est portée candidate pour introduire des produits bio-régionaux en restauration collective et a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement via l'appel à candidature du PNR Avesnois, financé dans le cadre du Programme d'actions bio 2017 par des fonds Agence de l'Eau Artois-Picardie et Région.

Conscient de l'impact que peuvent avoir les pratiques de productions alimentaires, sur l'environnement, la population et l'économie à l'échelle du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et de la Région Hauts-de-

France, l'introduction de produits bio-régionaux en restauration collective vise à :

- soutenir l'agriculture biologique locale et régionale pour apporter un soutien aux agriculteurs qui ont fait le choix de pratiques de production respectueuses de l'environnement.
- démocratiser l'accès à une alimentation bio locale et régionale pour tous.
- et favoriser les synergies entre acteurs agro-alimentaires pour soutenir l'économie et l'emploi.

Cette action est financée dans le cadre du programme d'actions multi-partenaires 2017 pour le développement de l'agriculture biologique en Avesnois, piloté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Ce dernier répond annuellement aux Appels à projet Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'obtenir le financement des actions bio du territoire à hauteur à 70 % - les partenaires du projet bio apportant en contrepartie 30 % de co-financement. Une nouvelle demande de financement sera d'ailleurs déposée pour l'année 2018.

Dans ce cadre, et par l'intermédiaire et la participation active de Jean ROGER, responsable du restaurant scolaire, Anor est l'une des Communes moteur pour développer les produits bio pour la confection des repas servis aux élèves des 3 écoles publiques et de l'école privée.

A ce titre, Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance des conseillers municipaux :

- que nous sommes l'une des premières Commune à avoir introduit le bio dans notre restaurant scolaire depuis 2009. A l'époque aucune obligation n'était imposée aux Communes.
- qu'aujourd'hui notre restaurant scolaire propose + de 30 % de produits locaux et + de 10 % de produits issus de l'agriculture biologique alors que le bio représente 3,5 % des achats en restauration scolaire en France.
- que nous pouvons affirmer que nous allons bien au-delà des obligations et encourageons donc les filières biologiques et paysannes, et valorisant des produits du terroir local.



A l'unanimité, il est approuvé le projet de charte d'engagement à passer avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois dont l'objectif est de développer les approvisionnements et la consommation de produits bio-régionaux et locaux dans notre structure de restauration collective, et de respecter les 4 engagements de la Commune contenus dans le projet de charte et notamment :

1. mobiliser une équipe projet
2. réaliser un diagnostic ainsi que le projet d'établissement
3. mettre en œuvre un plan d'actions
4. mettre en place et suivre des indicateurs

A l'instar de ce qui a été réalisé dans le cadre de la création d'une chaudière bois énergie et son réseau de chaleur, des économies en perspectives grâce au SIRPP
2 – SIRPP: Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public des collectivités du territoire Sambre-Avesnois – Proposition d'engagement de la participation financière communale

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation du coût des énergies, le territoire Sambre-Avesnois a décidé d'engager, dans le cadre de son Plan Climat Territorial, de sa Charte du Parc et de la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », un programme d'actions visant la généralisation des réhabilitations performantes sur le patrimoine public des collectivités du territoire.

Cette stratégie climat, soutenue par l'ADEME et la Région Hauts-de-France, a pour objectif d'amener progressivement les communes de l'arrondissement

d'Avesnes-sur-Helpe vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Énergétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à la référence 2012).

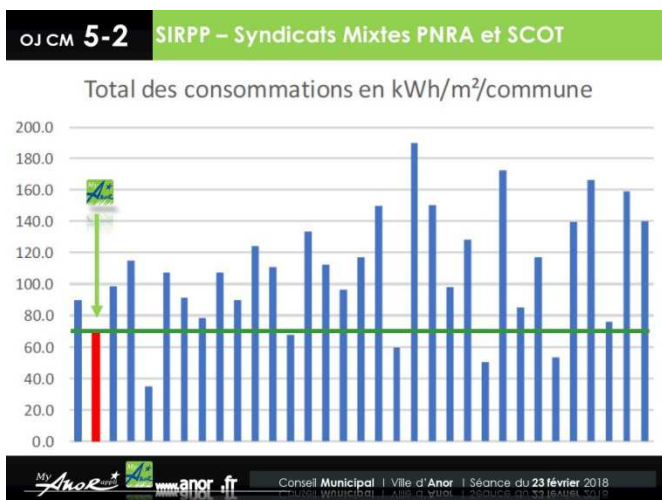
Cette stratégie climat d'amélioration du patrimoine des collectivités vise à :

1. Etablir un état des lieux technique et organisationnel à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe pour cibler un patrimoine stratégique à investir permettant de viser 38% d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, et identifier un panel représentatif à investir prioritairement, ainsi que les freins/leviers aux réhabilitations « facteur 4 », (baisse des GES – gaz à effet de serre)
2. Utiliser les données recensées lors de l'état des lieux effectué dans 54 communes de l'arrondissement pour en extraire le patrimoine prioritaire à réhabiliter. Cette étape a démontré qu'une partie du patrimoine bâti des communes est énergivore et qu'une intervention visant à réduire les consommations énergétiques est nécessaire,
3. Réaliser des études pour définir, chiffrer et programmer les travaux sur le patrimoine stratégique tout en mettant en place des outils de suivi/gestion et de formation,
4. Mettre en œuvre des travaux sur le patrimoine stratégique en testant des montages financiers innovants et en étudiant la faisabilité du développement d'une filière locale d'éco-rénovation,
5. Capitaliser sur les outils testés dans une perspective de généralisation.

La Ville d'Anor s'est tout naturellement engagée dans le cadre de cette opération avec une cinquantaine de communes de l'arrondissement. Au vu des conclusions des consommations et du diagnostic réalisé, la Commune peut engager quelques rénovations qui produiront des économies à terme.

Le résultat de cette étude indique que la Ville d'Anor apparaît au 6^{ième} rang des communes qui consomment le moins. Nous nous situons aux alentours de 70 kWh/m² alors que la commune la plus consommatrice est à plus de 190 kWh/m² et la moins consommatrice avoisine les 35 kWh/m² pour une moyenne du

territoire située à 108 kWh/m², comme l'indique le graphique ci-dessous :



Monsieur le Maire propose donc d'inscrire la Commune dans cette stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au co-financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Energie Partagé » mis en place par les Syndicats Mixtes du PNR Avesnois et SCoT Sambre-Avesnois (animation assurée par l'ADUS) pour une durée de trois ans.

Le coût de cette adhésion par année : 1€/habitant l'année 1, 1€/habitant l'année 2, 1€/habitant l'année 3.

SUIVI DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne le détail des différents montants et l'origine des financements obtenus dans le cadre de la constitution des différents dossiers montés par la commune.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Cette partie de débat donne aux membres du Conseil Municipal l'information relative à la réponse adressée à M. Christian POINT relative au communiqué de la liste Anor Avenir et aux questionnements exprimés par mail par M. Jean-Luc PERAT, Maire d'Anor, au projet de création/reprise d'entreprise sur la Commune d'Initiative Sambre Avesnois, aux nouvelles règles de gestion forestière durable PEFC de PEFC Nord Picardie, à la préparation de la rentrée scolaire 2018 de l'Académie de Lille, et à la programmation de travaux

pour 2018 – rénovation du réseau pluvial dans le quartier de la Galoperie et extension de la desserte dans la rue Saint Laurent de Noréade La régie du SIDEN-SIAN.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents remerciements obtenus, notamment de l'Association Festiv'Anor pour le versement d'avance de la subvention 2018, de l'équipe éducative de l'école Daniel Vincent pour la cuisinière et son installation, de l'équipe éducative de l'école Daniel Vincent pour le spectacle de Noël et les sachets de friandises, de l'école du Centre « Le Petit Verger » pour l'aide financière de 373 € pour le transport lors de la visite au Fort Leveau de Feignies, des vœux 2018 de l'école Saint Saint Joseph, des vœux 2018 de l'association « Le Gardon Anorien », des vœux 2018 de M. et Mme Jean-Louis RENAUX et des vœux 2018 et remerciements pour le colis festif de M. et Mme Jean-Pierre BERGER, de Mme Claudette BEGHIN, de M. et Mme Jean-Marie FRISQUE, de M. et Mme Jean-Marie DANCOISNE, de Mme Françoise TORNOTTI, de M. et Mme Michel GANDON, de M. et Mme Pierre LODIGEOIS, de Mme Monique MEULEMEESTER-PETIT, de M. et Mme Gérard CAILLIEREZ et de M. et Mme Jacques BRISACK.

L'épuisement de l'ordre du jour ayant été atteint, et aucune question n'ayant été réceptionnée, la séance est levée à 21 h 15.